

## **Compte-rendu comité de pilotage ERASMUS Lundi 16 septembre 2024 à 14h30**

### Présents :

- M. FORTIN (Proviseur),
- Mme GAUTIER (Secrétaire Générale),
- M. LAPOSTE (professeur d'économie gestion vente et ERAEI),
- Mme ROLLAND (professeure d'hôtellerie service et commercialisation),
- Mme LE GUILY (professeure de lettres anglais),
- Mme TOUDERT (professeure de lettres anglais),
- Mme MONTABORD (professeure de production culinaire et ERAEI),
- Mme LABRY (coordonnatrice ULIS),
- Mme BERTHEAU (professeure d'espagnol et ERAEI),
- M. FERREC (professeur de techniques culinaires),
- Mme BOUVET (secrétaire de direction / secrétaire de séance).

### Excusée :

- Mme JUSTE (secrétaire d'intendance).

- Présentation et détails de la subvention allouée :

M. FORTIN présente la subvention allouée à l'établissement pour l'année scolaire 2024/2025 :

Les crédits ont été sollicités au mois de janvier 2024. Une première réponse avait été apportée en juin mais nous avons reçu les précisions concernant cette subvention seulement le 12 juillet avec la signature de la convention qui présentait les ajustements.

Pour rappel, la préparation des mobilités doit être faite en amont, en fonction de la période où elles ont lieu afin d'anticiper le passage en CA, les inscriptions des élèves...

Cette année, la subvention s'élève à 82301€ (présenté en conseil d'administration). Cela comprend les mobilités élèves et les mobilités des personnels.

On en touche d'abord 80%. Ils réajusteront ensuite à hauteur de ce qu'on a dépensé si on fournit les pièces justificatives.

M. FORTIN et Mme GAUTIER rappellent qu'un voyage est financé de différentes manières : subvention Erasmus, aide de la région (en fonction de critères de revenus et sous réserve d'inscription en DNL), participation des familles et prélèvement sur fonds de réserves si nécessaire.

La différence de prix par élève en fonction du projet de mobilité dépend en grande partie de la mobilisation d'un prestataire

Parallèlement à la subvention globale allouée, on doit aussi respecter certains critères :

On doit être dans les cibles indicatives c'est-à-dire respecter un nombre déterminé (fourchettes) de participants, durée totale en jours, nombre de participants ayant moins d'opportunités.

Les frais dépendent de critères (frais de séjour en fonction de groupes de pays déterminés, transports écoresponsables ou non...) qui peuvent varier d'une année sur l'autre.

Pour les visites préparatoires, forfait de 680€ par participant.

La principale pièce justificative nécessaire à Erasmus est l'« Europass Mobilité ». Il est à préparer avant le départ et pour chaque élève. C'est à l'enseignant de le faire en français et en anglais/espagnol. Attention, il doit bien être signé par les différentes parties (en France et sur place).

- Répartition de la subvention / Présentation des choix de l'établissement :

Présentation de chaque mobilité :

➤ Mobilités élèves :

N° 1 - Malte : 7 élèves, 3 personnels car 3 semaines, TAGORA. Subvention totale : 16654€ (élèves et accompagnateurs) répartis en 3 catégories (hébergement, transport, « organisation »).

N° 2 - Lérída : 7 élèves, 3 semaines, TMHR, 16654€.

N° 3 - Pays-Bas : 1STHR, 6 élèves, 3 semaines donc 3 personnels, 19423€ (stage non obligatoire pour les STHR).

1, place Gustave Courbet - 77176 Savigny-le-Temple

Tél : 01 64 41 92 93 - Mèl : [ce.0772244w@ac-creteil.fr](mailto:ce.0772244w@ac-creteil.fr) - [www.lyc-careme-savigny-77.fr](http://www.lyc-careme-savigny-77.fr)

N° 4 - Zwölle : 1MA-MCVa, 7 élèves, 4 semaines, 23447€.

➤ Mobilité de personnels :

N° 5 - Pays-Bas : 2 personnes sur 3 jours, 1360€ (visite préparatoire).

N° 6 - Vic : 4 personnes, 5296€, Job Shadowing (stage d'observation).

Au total : 27 élèves partiront ce qui représente 589 jours participants ... on se situe bien dans toutes les fourchettes de critères. On prévoit 100,65% d'utilisation de la subvention.

Concernant l'utilisation de la subvention allouée, Mme GAUTIER rappelle qu'il est obligatoire, pour chaque projet de mobilité, de rester dans les limites des forfaits ERASMUS (frais d'organisation, frais de voyage, frais de séjour). Cependant, il semblerait possible, par avenant, de reconsidérer ces limites en cours d'année.

- Cas particulier des mobilités de personnels :

Jusqu'ici, le service intendance réservait les billets d'avion, les nuits d'hôtel. Les enseignants partaient avec une régie d'avance et ils devaient ramener tous les justificatifs à l'issue de la mobilité. Mme GAUTIER propose maintenant deux possibilités :

- Conserver ce mode de fonctionnement

ou

- Faire un virement au personnel (= bourse Erasmus) qui devra faire ses propres réservations d'hôtel, de transport mais il n'aura rien à justifier à son retour.

Mme GAUTIER laisse le choix et le temps de réflexion aux enseignants mais elle a besoin d'une décision commune.

Pour le montant de cette bourse, Erasmus prévoit un montant forfaitaire dans ses circulaires en fonction de la destination.

Ce dispositif est possible uniquement sur les mobilités de personnels, pas sur les mobilités de groupe.

Pour les visites préparatoires : forfait de 680€

Pour Vic - NETINVET : 309€ pour les frais de voyage et 133€ / jour pour les frais de séjour = 974€

Europass mobilité personnels à justifier au retour.

Besoin d'un retour pour valider la décision pour vendredi afin de pouvoir en faire une présentation au CA.

Cette année la présentation de la liste des élèves aux CPE avant de partir sera un passage obligatoire. Ceci afin de poser des questions aux jeunes, aux familles et mettre en place des aménagements si nécessaire.

Les enseignants demandent s'il serait possible aussi de prévoir une réunion d'équipe avant. M. FORTIN n'est pas contre mais jusqu'à présent, nous avons toujours eu des inscriptions ou changements de dernière minute, ce qui gêne l'organisation d'une réunion d'examen des candidats.

Tout sera fait pour organiser ces réunions internes qui sont déterminantes pour la préparation des élèves.

- Erasmus Days :

Mme BERTHEAU présente les objectifs pédagogiques des Erasmus Days et de la semaine du goût qui se dérouleront du 14 au 18 octobre 2024.

Différentes actions prévues :

- Présentation d'une vidéo de son mot préféré dans une langue européenne (à faire en amont). Pour cela, décoration d'une salle de tournage avec fond coloré prévue.
- Pendant la semaine, remplacer la sonnerie par les hymnes européens. A donner à Mme GAUTIER à l'avance et caler la bande sonore au bon endroit (durée 1 minute).
- Au CDI : ateliers animés par les élèves de DNL (Kahoot sur l'Europe, quizz, memory...) en espagnol ou en anglais.
- Création d'une carte géante de l'Europe. Affichage dans le hall à la fin sur le panneau « mobilités internationales ».
- Productions culinaires (panellets, english breakfast).

- Procédure à suivre pour les mobilités :

M. FORTIN présente un vadémécum de la procédure sous forme de tableau à suivre pour chacune des mobilités envisagées.

Présentation de qui fait quoi quand :

- Vote de principe
- Détermination du financement de la mobilité
- Vote du budget
- Phase d'inscription des élèves
- Autorisation de la mobilité par le chef d'établissement

- Préparation de la mobilité
- Mise en œuvre de la mobilité
- Bilan de la mobilité.

3 tableaux avec des minutages différents en fonction du trimestre de départ de la mobilité.  
Ces tableaux seront affichés en salle des professeurs.

- Informations complémentaires :

- QIOZ :

Si un élève part en mobilité, le mettre sur la plateforme QIOZ. Permet de voir les compétences des élèves en anglais et espagnol.

Test avant et test au retour de la mobilité à instituer.

- « Bénéficiaires et modules » :

Les coordonnateurs doivent le faire. Bien vérifier les adresses électroniques des élèves.

- Europass :

Dans l'ENT > espace documentaire > documents partagés : fichier odt avec la procédure « Europass » contenant l'adresse et le code collectif de connexion.

M. FORTIN finit par une démonstration de la plateforme. Attention, il faut attendre la validation de la mobilité avant de pouvoir saisir les noms des élèves...

Un exemple figure dans l'espace documentaire de monlycee.net.

- Suivi sur place :

L'adhésion au réseau NETINVET permet la mise en place de chartes signées qui contiennent en partie un suivi sur place. Ça ne remplace pas l'encadrement des personnels de notre établissement et ne déresponsabilise pas le chef d'établissement mais c'est plus rassurant (exemple en 2023/2024 pour les deux élèves partis à Zwölle).